Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 21 décembre 1988

relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction

(89/106/CEE)

(JO L 40 du 11.2.1989, p. 12)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011	L 88	5	4.4.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1989L0106:20031120:FR:PDF